

Masques Dim: pas de risque sous certaines conditions

Paris, 28 oct. 2020 (AFP) -

L'agence sanitaire Anses n'a pas mis en évidence de risque pour la santé des masques de la marque Dim, qui avaient été distribués aux enseignants et accusés d'être traités avec des produits toxiques, "dans l'hypothèse où les précautions d'emploi seraient strictement respectées".

Mais "dans les conditions réelles de port" de ces masques Dim, "tout risque sanitaire ne peut être exclu", note-t-elle dans un avis mitigé rendu mercredi.

"Dès lors que le masque traité est porté sans lavage préalable ou n'est pas changé dès qu'il est humide, l'Anses considère en revanche que tout risque sanitaire ne peut être écarté".

L'agence sanitaire rappelle qu'elle "a été saisie en urgence" pour estimer les risques potentiels de ces masques en tissu lavables traités par deux substances actives antimicrobiennes, la zéolithe d'argent et la zéolithe d'argent et cuivre.

Ces produits biocides ont été accusés d'être toxiques par le site d'actualité Reporterre. Le ministère de l'Éducation nationale a suspendu le 20 octobre la distribution aux enseignants de ces masques controversés en attendant les résultats d'une expertise.

A l'issue de son expertise, l'Anses "a écarté la potentialité d'effets nocifs immédiats et graves pour la santé humaine, un constat conforté par l'absence de signalement auprès des centres antipoison et de toxicovigilance d'effets indésirables avérés liés au port de ces masques".

Pour les risques à moyen terme, elle conclut que "dans l'hypothèse où les précautions d'emploi seraient scrupuleusement respectées, le port de ces masques ne présente pas d'effet nocif pour la santé humaine, notamment de toxicité pour la reproduction".

"Ces précautions comprennent le lavage avant le premier emploi et après chaque utilisation, le port de 4 heures maximum et le remplacement des masques dès qu'ils sont humides", précise-t-elle.

Toutefois, compte-tenu des situations pouvant exister dans la vie courante, comme le port de masques sans lavage préalable ou humide, et "des scénarios +pire cas+", l'agence sanitaire considère que des effets toxicologiques à moyen terme tels que "l'accumulation d'ions argent Ag⁺ dans les organes peuvent résulter de ces expositions" et que "des risques sanitaires ne peuvent donc être totalement écartés".

Elle relève que le traitement chimique par des substances biocides n'est pas une exigence technique requise pour les masques en tissu et que, par ailleurs, les fabricants ne sont pas tenus de mentionner ces traitements sur les étiquettes.

L'utilisation des traitements antimicrobiens, en particulier dans les produits de consommation courante, nécessite d'être mieux encadrée, poursuit-elle en indiquant que la mise en place du Règlement Biocide y contribue.

Enfin, l'Anses recommande d'accélérer l'évaluation des substances actives au niveau européen afin que les articles traités contiennent uniquement celles qui sont approuvées et adaptées au produit.

BC/fmp/dch

HANESBRANDS

Afp le 28 oct. 20 à 18 36.